



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 janvier 2025 à 9 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA25 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 9 h 11, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA25 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA25 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024, À 9 H.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2024 à 9 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA25 13 0004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 9 h 12, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucune question n'a été posée. À 9 h 12, la période de questions est terminée.

CA25 13 0005

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « CONSEIL JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD » DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU « PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL » DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Conseil jeunesse de Saint-Léonard » dans le cadre du volet 2 du « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal » du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec.

Le 20 janvier 2025

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1255727001

CA25 13 0006

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE FILTRATION DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES BAIGNEURS DU PARC FERLAND - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-296 - NORGÉREQ LTÉE – 3 516 424,14 \$ (CONTRAT : 3 057 760,13 \$ + CONTINGENCES : 458 664,01 \$).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à NORGÉREQ LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise aux normes du système de filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland, appel d'offres numéro 300-296, au montant total de 3 057 760,13 \$.

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

D'autoriser une dépense maximale de 3 516 424,14 \$, soit 3 057 760,13 \$, le prix de la soumission, augmenté de 458 664,01 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1248500007

À 9 h 14, madame la conseillère Suzanne De Larochellière prend son siège.



CA25 13 0007

OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DES VESTIAIRES ET TOILETTES DE LA COUR DE SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-291B1 - CONSTRUCTION AKA INC. – 939 865,33 \$ (CONTRAT : 817 365,33 \$ + CONTINGENCES : 122 500,00 \$).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION AKA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement et réfection des vestiaires et toilettes de la cour de services des travaux publics, appel d'offres numéro 300-291B1, au montant total de 817 365,33 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 939 865,33 \$, soit 817 365,33 \$, le prix de la soumission, augmenté de 122 500,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1248500008

CA25 13 0008

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA - ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 9 000 \$ À L'ÉCOLE ET LES ARTS POUR LE PROJET DE CONCEPTION DE LA SAISON CULTURELLE SCOLAIRE 2025-2026 POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU la résolution numéro CA24 13 0290 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024 approuvant le projet de convention et accordant une aide financière de 9 000 \$ à L'École et les arts pour le projet de conception de la saison culturelle scolaire 2025-2026 pour les écoles primaires de l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE des modifications à la convention sont nécessaires afin d'ajuster la date du premier versement de l'aide financière ainsi que de corriger une date dans l'Annexe 1.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda avec L'École et les arts pour le projet de conception de la saison culturelle scolaire 2025-2026 pour les écoles primaires de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1245624002

CA25 13 0009

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2024.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259956001

CA25 13 0010

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2024.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1247335009

CA25 13 0011

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2024.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1257335001



CA25 13 0012

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-369 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES AMENDES POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE; B) RÉVISER LES NORMES S'APPLIQUANT AU STATIONNEMENT; C) RÉVISER LES NORMES S'APPLIQUANT À L'AMÉNAGEMENT ET AU VERDISSEMENT DES TERRAINS; D) RÉGIR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI; E) MODIFIER LA DATE D'INSTALLATION DES ABRIS SAISONNIERS; F) MODIFIER LES NORMES RELATIVES À UNE CLÔTURE DE SÉCURITÉ ENTOURANT UNE PISCINE; G) MODIFIER LES NORMES RELATIVES À UNE ENSEIGNE SUR VITRAGE; H) RETIRER TOUTES LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE DEMANDE DE P.I.I.A.; I) INSÉRER DES NORMES DE CONTINGEMENT POUR LA CLASSE D'USAGES CC DANS LE TERRITOIRE DU PPU JEAN-TALON EST; J) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS LORS D'UN CHANGEMENT D'USAGE ET D'UN AGRANDISSEMENT; K) AJOUTER, RÉVISER ET SUPPRIMER DES DÉFINITIONS AU CHAPITRE 12 PORTANT SUR LA TERMINOLOGIE; L) REMPLACER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES C-1690, H-0250, I-0040 ET I-0060; M) ABROGER LA CÉDULE « J » PORTANT SUR LES CATÉGORIES DE TERRAIN DANS LE TERRITOIRE DU PPU JEAN-TALON EST; N) AJOUTER LES CÉDULES « K », « L » ET « M »; O) ABROGER ET MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES ARBRES (1915).

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 décembre 2024;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est modifié par rapport au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 2 décembre 2024.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 décembre 2024 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-369 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des amendes pour l'abattage d'un arbre; b) réviser les normes s'appliquant au stationnement; c) réviser les normes s'appliquant à l'aménagement et au verdissement des terrains; d) régir les services de garde en milieu familial en conformité avec la loi; e) modifier la date d'installation des abris saisonniers; f) modifier les normes relatives à une clôture de sécurité entourant une piscine; g) modifier les normes relatives à une enseigne sur vitrage; h) retirer toutes les dispositions relatives à une demande de P.I.I.A.; i) insérer des normes de contingentement pour la classe d'usages CC dans le territoire du PPU Jean-Talon Est; j) modifier les dispositions relatives aux droits acquis lors d'un changement d'usage et d'un agrandissement; k) ajouter, réviser et supprimer des définitions au chapitre 12 portant sur la terminologie; l) remplacer les grilles des usages et normes C-1690, H-0250, I-0040 et I-0060; m) abroger la cédule « J » portant sur les catégories de terrain dans le territoire du PPU Jean-Talon Est; n) ajouter les cédules « K », « L » et « M »; o) abroger et modifier certains articles du Règlement concernant la protection et la conservation des arbres (1915).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1244871002

Le 20 janvier 2025

CA25 13 0013

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2024-29 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 5395, RUE DE BERNIÈRES - LOT NUMÉRO 1 332 104 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 décembre 2024.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-29 visant la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 5395, rue de Bernières, lot numéro 1 332 104 du cadastre du Québec, dans la zone H-0840, constitué des plans estampillés en date du 12 novembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003467202.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1249867022

CA25 13 0014

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2024-31 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 8731-8733, RUE DE NEVERS - LOT NUMÉRO 1 002 705 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 décembre 2024.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-31 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel situé aux 8731-8733, rue de Nevers, lot numéro 1 002 705 du cadastre du Québec, dans la zone H-0790, constitué du plan estampillé en date du 12 novembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003469802.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1249867023

CA25 13 0015

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CONSEILLER(ÈRE) EN PLANIFICATION - PROJETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Michel Bissonnet, Suzanne De Larochellière, Dominic Perri et Arij El Korbi

et résolu :



D'autoriser la création d'un poste permanent de conseiller(ère) en planification - Projets développement économique, à la Direction de l'arrondissement, à compter du 25 janvier 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1257335002

CA25 13 0016

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 4 DÉCEMBRE 2024.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1253304002

CA25 13 0017

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 9 h 25, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 20 janvier 2025